

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
Canton de Combourg
COMMUNE DE SAINT BRIEUC DES IFFS – 35630

PROCES-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du Mardi 16 Décembre 2025 à 19h30

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 1

Date de la convocation : 08/12/2025

Date de la publication : 09/12/2025

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le : 18/12/2025

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. MILLET Serge – M. HAMON Emmanuel – Mme LOUAPRE Michèle – M. GUILBERT Pierre-Olivier – Mme FROGER Pierrette – Mme LE MER Anne – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BLAIRE Martine (*a donné pouvoir à M. HAMON Emmanuel*)

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme DEPORTES Émilie

SECRETAIRE : Mme FROGER Pierrette

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Novembre 2025

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 25 Novembre 2025
est validé par les membres du conseil municipal.

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Mme FROGER Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le conseil municipal est invité à délibérer sur l'adhésion 2026 à l'Association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR 35).

Ce point portera le numéro 6.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'ajout du point énoncé ci-dessus.

1. PRESENTATION DU DERNIER COPIL « ENFANCE-JEUNESSE » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE PORTANT SUR LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Monsieur le 2^{ème} Adjoint fait une présentation du compte-rendu du dernier COPIL « enfance-jeunesse » de la CCBR, ce document est joint en annexe.

La Convention Territoriale Globale n'est pas très connue des élus de manière générale. Le récapitulatif des missions, les financements, les différents chiffres et statistiques sur les structures des familles sont très intéressants.

Il est à noter que l'intervention de France services itinérant est vraiment très apprécié.

Il serait intéressant d'inviter une personne du service enfance-jeunesse de la CCBR à venir faire une présentation aux élus, comme cela a déjà été fait avec d'autres services.

Le conseil municipal a pris acte de cette présentation.

2. ABONNEMENT 2026 À LA REVUE « LA VIE COMMUNALE »

Madame Pierrette FROGER, conseillère municipale, rappelle que depuis de nombreuses années la commune est abonnée à la revue « La Vie Communale ».

Cet abonnement comprend la réception d'une revue mensuelle, des courriels d'informations et d'actualités bimensuelles, l'accès à une base de données en ligne et une aide personnalisée dans les recherches documentaires.

Cette revue a une utilité pour le secrétariat mais aussi pour les élus.

Le montant de l'abonnement annuel s'élève à **151.10 € TTC** pour l'année 2026. (**143.70 € en 2025**)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE de renouveler l'abonnement à la revue « La Vie Communale » en 2026 pour un montant de **151.10 € TTC**.

3. PROJET TOURISTIQUE « CIRCUIT DU LIN ET DU CHANVRE » : ACTUALISATION DU DEVIS D'IMPRESSION

Madame la 1^{ère} Adjointe informe que suite à la fermeture de l'entreprise sélectionnée pour l'impression des documents dans le cadre du circuit du lin et du chanvre, un autre devis est proposé.

L'entreprise Arcolor de Combourg a été sollicitée. Le total de la proposition serait de 844 € HT, soit 211 € HT par commune, soit 71.25 € HT de plus par commune.

Cependant, il est porté à la connaissance du conseil municipal qu'une autre entreprise basée à Tinténiac aurait également été sollicitée, dont le devis n'est pas encore établi.

➔ **Ce point est reporté à une séance ultérieure.**

4. PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES LIÉES AU CONGRÈS DES MAIRES 2025

Madame Pierrette FROGER, conseillère municipale, explique qu'il est proposé au conseil municipal de prendre en charge une partie des frais liés à la participation du Maire au congrès des Maires 2025.

Les factures se présentent comme suit :

- Frais d'hébergement (deux nuits d'hôtel, taxes de séjours et petits déjeuners inclus) : **360 € TTC**
- Frais de transport (train aller-retour) : **276 € TTC**

Monsieur le Maire se retire de la salle.

Après débat, il est proposé que la commune règle la totalité de ces deux factures, le Maire n'étant pas allé au Congrès auparavant durant ce mandat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (M. COUET Rémi n'ayant pas pris part au vote), le Conseil Municipal :

- DECIDE de régler les deux factures relatives aux frais de mission dans le cadre du Congrès des Maires 2025, pour un montant total de 636 € TTC.

5. SOLICITATION DE SUBVENTION

AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS SUR LES INVESTISSEMENTS DE 2025 – PARTIE 2

Monsieur le 3^{ème} Adjoint rappelle qu'afin d'accompagner les communes du territoire dont la population est inférieure à 1 000 habitants, un 3^{ème} programme de soutien à l'investissement a été créé et une convention cadre signée entre la commune de Saint Brieuc des Iffs et la Communauté de communes Bretagne romantique le 13 Décembre 2021.

Pour rappel, le montant global de ce fonds de concours pour la période 2021-2026 s'élève à **88 407 €**.

Ont été consommés à ce jour 40688.02 €. Il reste donc 47 718.98 €.

Il est proposé de solliciter une subvention au titre de ce fonds de concours concernant les investissements suivants :

En 2025 _partie 2_, les dépenses d'investissement éligibles à l'obtention de ce fonds de concours auprès de la CCBR sont :

- Le Point d'Apport Volontaire pour un montant de 13 914.45 € TTC ;
- L'acquisition de panneaux de police pour un montant de 154.38 € ;
- L'acquisition de barrières pour un montant de 1 255.96 € TTC ;
- L'acquisition de cônes de signalisation pour un montant de 204.88 € TTC ;
- L'acquisition de Blocs Autonomes d'Éclairage de Secours pour la salle communale pour un montant de 402 € TTC ;
- L'acquisition d'un panneau PMR pour le parking de l'église pour un montant de 252 € TTC.

➔ Il est ainsi proposé de solliciter la Communauté de communes Bretagne romantique afin de prétendre à une aide de **50%** du montant des factures réglées selon les plans de financement suivant :

Investissements - année 2025, partie2 – Point d'Apport Volontaire

DÉPENSES		
Description	Montant TTC	%
Point d'Apport Volontaire - sondage	226,05 €	100,00%
Point d'Apport Volontaire - terrassement	7 074,00 €	
Point d'Apport Volontaire - terrassement	2 145,60 €	
Point d'Apport Volontaire - colonne verre	4 468,80 €	
TOTAL	13 914,45 €	100,00%

RECETTES		
Financeurs	Montant TTC	%
Smictom Valcobreizh	4 000,00 €	28,75%
Communauté de communes Bretagne romantique - Programme de soutien en faveur des opérations d'investissement des petites communes	4 957,22 €	35,63%
Autofinancement	4 957,23 €	35,62%
TOTAL	13 914,45 €	100,00%

Investissements - année 2025, partie2 – Divers

DÉPENSES		
Description	Montant TTC	Pourcentage réglé par la commune
Acquisition de panneaux de police	154,38 €	100%
Acquisition de barrières	1 255,96 €	100%
Acquisition de cônes de signalisation	204,88 €	100%
Acquisition de Blocs Autonomes d'Eclairage de Secours pour la salle	402,00 €	100%
Acquisition d'un panneau PMR pour le parking de l'église	252,00 €	100%
TOTAL	2 269,22 €	100%

RECETTES		
Financeurs	Montant TTC	Pourcentage par financeur
Communauté de communes Bretagne romantique - Fonds de concours Programme n°3 de soutien en faveur des opérations d'investissement des petites communes	1 134,61 €	50%
Autofinancement	1 134,61 €	50%
TOTAL	2 269,22 €	100%

Le montant total de la subvention sollicitée est de **6 091.83 €.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE les plans de financements tels que présentés ci-dessus ;
- SOLICITE un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Bretagne romantique dans le cadre de la politique de soutien à l'investissement des communes de moins de 1 000 habitants ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

6. ADHÉSION 2026 À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX D'ILLE-ET-VILAINE (AMR 35)

Madame Pierrette FROGER, conseillère municipale, informe que l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine propose un renouvellement de l'adhésion annuelle.

L'association a pour but d'être présente auprès de tous les maires ruraux d'Ille-et-Vilaine, pour renseigner, apporter un soutien et échanger sur diverses thématiques.

L'adhésion 2026 s'élève à **154 €** (idem en 2025). Elle comprend l'envoi de la Newsletter NetInfo.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

- DECIDE de renouveler l'adhésion à l'association des Maires Ruraux d'Ille-et-Vilaine (AMR35) pour l'année 2026, pour une cotisation de 154 €.

DATES À RETENIR :

- Samedi 17 janvier à 18h30 : **Vœux**
- Lundi 19 janvier à 18h45 : **Prépa CM**
- Mardi 27 janvier à 19h30 : **CM**
- Lundi 2 février à 17h : **Commission finances**
- Lundi 16 février à 19h30 : **Prépa CM**
- Mardi 24 février à 19h30 : **CM -> vote du CFU et BP**
- Dimanche 15 mars : **Elections municipales**

Séance close à 21h36